

# AMUE

« accompagnement délégation globale de gestion »  
12 et 13 avril 2010



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## Point sur la Délégation Globale de Gestion (DGG) des UMR

# Rappels



P. 2

- **Evolution du partenariat entre le CNRS et les Universités :**
  - Une des orientations importantes du contrat d'objectifs du CNRS
  - Un dialogue stratégique autour d'objectifs partagés
  - Un nouveau mode de pilotage des unités communes, avec une rationalisation de leur gestion
  
- **Objectif assigné au CNRS à l'issue de son contrat d'objectifs avec l'Etat (2013) :**
  - Plus de 50 % des UMR doivent passer en DGG universitaire (établissement hébergeur)
  
- **Le concept de délégation globale de gestion constitue un des aspects majeurs des changements à opérer au cours des années à venir ( cf. RGPP).**
  
- **L'établissement hébergeur désigné pour assurer la DGG doit pouvoir garantir aux unités un service fondé sur les meilleures pratiques de chacun des établissements.**

# Historique



P. 3

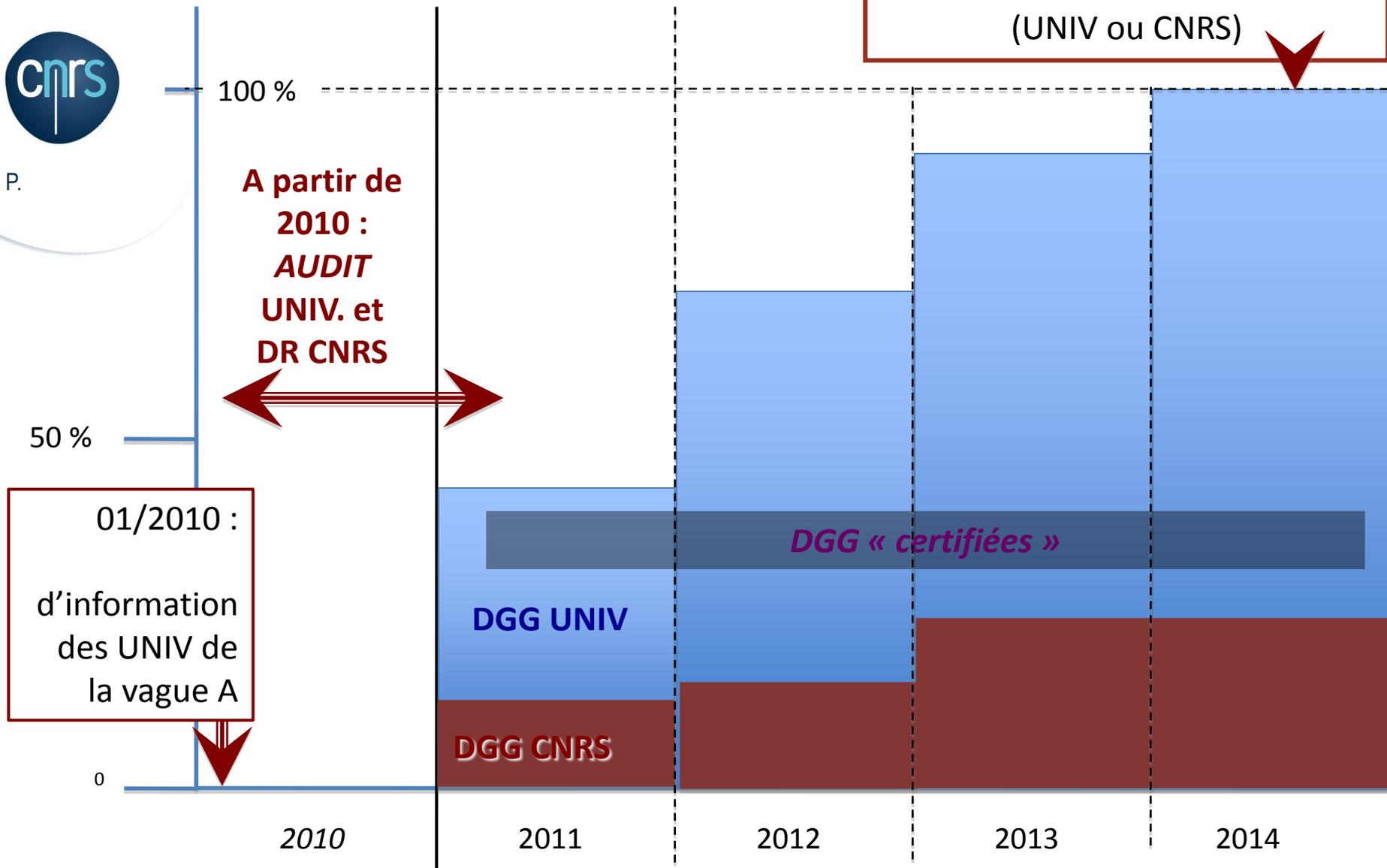
- **Avant LRU et rapport d'Aubert**, propositions d'expérimentations dans les universités, sous forme de « mandat unique de gestion ».
- **Expérimentation entreprise avec l'Université de Nice** : 9 unités gérées par le CNRS, 8 unités gérées par l'université.  
Changement d'organisation dans l'Université → interruption de l'expérience : les 9 unités totalement gérées par le CNRS le sont restées, les autres sont revenues à une gestion partagée classique.
- **LRU** : mise en place des « compétences élargies dans les universités.
- **Rapport d'Aubert** : nécessité de simplification de la gestion des unités, en apportant le service du mieux-disant.
- Elaboration d'un cahier des charges par un groupe de SG (2 Universités + 2 EPST).
- En application du rapport d'Aubert, expérimentation en cours avec quelques universités des vagues B, C, D disposant (ou en cours d'acquisition) des responsabilités et compétences élargies.

% d'unités en DGG dans au moins 50% des Universités de la vague A



P.

**OBJECTIF MINISTERE** : 100% des unités d'au moins 50% des universités en DGG (UNIV ou CNRS)



**A partir de 2010 :  
AUDIT  
UNIV. et  
DR CNRS**

01/2010 :

d'information  
des UNIV de  
la vague A

# Situation au 6 avril 2010



P. 5



## Vague B

**Aix-Marseille 2-Méditerranée** / Délégation Provence et Corse

2 unités en expérimentation : **1 DGG Université** + **1 DGG CNRS**  
convention signée



## Vague C

**Paris 6-UPMC** / Délégation Paris B

11 unités en expérimentation : **7 DGG UPMC** + **4 DGG CNRS**  
convention signée

**Paris Est-Créteil** / Délégation Ile-de-France Est

1 unité en expérimentation : **DGG CNRS**  
convention signée

**Nancy 1-UHP** / Délégation Centre/Est

1 unité en expérimentation : **DGG CNRS**  
convention en cours de validation

**Strasbourg – UDS** / Délégation Alsace

4 unités en expérimentation : **2 DGG Université** + **2 DGG CNRS**  
convention en cours de validation



## Vague D

**Marne la Vallée** / Délégation Ile-de-France Est

1 unité en expérimentation: **DGG Université**  
convention signée

# Actions réalisées par le CNRS



P. 6

- **Guide de procédures CNRS**
- **Convention type de DGG**
- **Convention type d'occupation temporaire de locaux**
- **Plan d'actions présenté au comité de direction le 28/10/2009**
- **Mise en place au niveau national d'une cellule d'appui aux délégués régionaux ([missionDGG@cnrs-dir.fr](mailto:missionDGG@cnrs-dir.fr))**
- **Présentation du dispositif au comité de direction le 17/03/2010**

# Actions réalisées avec les partenaires



P. 7

## Développement des échanges CNRS/CPU/AMUE

- Adaptation concertée, puis validation du cahier des charges (sur document de base des 4 SG)
- **Préparation de la démarche d'expertise partagée** des établissements et des délégations régionales du CNRS à compter de la vague A
- Mise au point d'un **cahier des charges de type « Kit marché d'expertise »** à destination des prestataires (cabinet d'audit et/ou IGAENR)
- Grille d'analyse pour conduire la mission d'expertise partagée

# Actions prévues



P. 8

- **Déploiement de la DGG** avec les établissements de la vague A 2011-2014
- **Expertises préalables conduites en partenariat avec les universités (2010)**
  - **Finalité de l'expertise partagée : mesurer la capacité des établissements à assurer la totalité des actes de gestion**
- **Déplacement du Président et du DGDS à compter de l'été 2010 sur les sites universitaires de la vague A (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Lyon), ainsi qu'à Strasbourg**
- **Suites à apporter aux comités de suivi mis en place dans le cadre des conventions DGG**

# Quelques questions pratiques soulevées par les expérimentations en cours



P. 9

- Mode d'identification des unités pouvant faire l'objet d'une DGG :  
hébergeur déterminant + pragmatisme (avis des DU ?)
- Nécessité d'adaptation de l'organisation budgétaire des universités (TVA,...)
- Pallier la perte des marchés CNRS pour les DGG universitaires
- Assurance des chercheurs pour les missions à l'étranger
- Multiplication des notifications de crédits (intervention, équipement, PIR...) pour les unités en DGG universitaire
- Transfert des savoirs et savoir-faire des délégations
  - Actions de formation communes ?
  - Réflexion sur certaines mutualisations ? (Cf. Sophia-Antipolis)
  - Articulation avec les contrats de service
- Gestion prévisionnelle partagée des RH à discuter lors des EOM des unités